

COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2011

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille onze, le 17 janvier à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement **convoqué le 22 décembre 2010**, s'est réuni dans la salle des Commissions de la mairie d'Amiens, sous la présidence de Jean-François VASSEUR :

Présents	Absents
1. Jean-François VASSEUR	1 - Daniel BEAUPERE
2. Christian BOQUET	2 - Jean-Marie BLONDELLE
3. Michel CAPON	3 - Alain BRIERE
4. Didier CARDON	4 - Jean-Claude BUISINE
5. Daniel CARPENTIER	5 - Isabelle DEMAISON
6. François DEBEUGNY	6 - Yannick DESSAINT
7. Sébastien HARDY	7 - Daniel DUBOIS
8. Olivier JARDE	8 - François DURIEUX
9. Patrice LETALLE	9 - Philippe GREUET
10. Luc LHEUREUX	10 - Francis LEC
11. Dominique MAGNIER	11 - Marion LEPRESLE
12. Serge OLIVIER	12 - Daniel PROUILLE
13. Jean-Luc PETIT	13 - Gilbert SAVY
14. Paul PILOT	14 - Sarah THUILLIEZ
15. Gérard PRUVOT	15 - Michel WATELAIN
16. Catherine QUIGNON	
17. Jean-Claude RENAUX	
18. Laurent SOMON	
19. Jean-Pierre TETU	
20. Jean-Marc WISSOCQ	

• **QUORUM.** Le quorum constaté à partir de 18 élus présents est atteint.
La séance est ouverte à 17h40

• **POUVOIRS DE VOTE :**

- Paul PILOT à Jean-Pierre TETU
- Michel WATELAIN à Jean-Marc WISSOCQ
- Jean-Marie BLONDELLE à Jean-François VASSEUR

Paul PILOT a quitté la séance à 17h50 et n'a donc pas pris part au vote des délibérations.
Les 19 membres présents représentent 22 délégués et 57 voix.

• **Désignation des secrétaires de séance :** Michel CAPON et Jean-Pierre TETU

• **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 29 novembre 2010 :** le PVS a été transmis aux membres le 22 décembre 2010. Michel CAPON formule les observations suivantes :

- Le PVS ne mentionne pas l'heure d'ouverture de séance à 17h40 au lieu de 17h00 car il n'y avait pas le quorum ;
- Il conviendrait d'indiquer dans le PVS lorsque les élus quittent la salle.

Ces éléments étant précisés, le PVS est adopté.

Information préalable : Luc LHEUREUX représente désormais la communauté de communes de l'Abbeillois aux côtés de Daniel CARPENTIER.

I - Projets de délibérations

1. Budget principal - cotisations 2011

Lors du DOB 2011, il a été proposé que chaque membre verse une cotisation proportionnelle au nombre d'habitants, à savoir 0,45€ pour le Conseil général et les communautés de communes et 1,20€ par habitant pour Amiens Métropole.

Ceci permet de garantir une équité entre les membres sans augmenter le volume global de ces recettes entre 2010 et 2011.

Laurent SOMON indique que cette modification de calcul induit une augmentation « drastique » des cotisations pour certaines communautés de communes. Il conviendrait selon lui, d'asseoir cette cotisation sur le nombre de lignes dégroupées sur chaque territoire afin d'assurer l'équité dans la répartition de ces cotisations.

Le Président rappelle qu'il n'est pas possible au regard de la loi de mélanger les activités administratives de Somme Numérique de l'activité commerciale ; c'est dans cette optique que le Comité syndical a adopté un budget 2010 avec un budget principal reconstitué et un budget annexe ne contenant que l'activité commerciale. Il ne faut donc pas confondre la cotisation syndicale qui finance l'activité administrative du syndicat mixte, à savoir les charges de personnel, les charges de la structure et les services mutualisés (ENT, administration électronique) des contributions portant sur le réseau.

Par ailleurs, il convient de noter que le syndicat mixte comprenant à ce jour 23 membres ne peut plus fonctionner comme il y a 2 ans avec 9 membres. Les premières communautés de communes adhérentes ont bénéficié des financements d'Amiens Métropole et du Conseil général qui se partageaient les coûts de fonctionnement du syndicat mixte.

Michel CAPON évoque le fait que les communautés de communes n'ont pas toutes des besoins identiques et qu'il est donc difficile de parler d'équité dans ce cas.

Le Président indique que justement le syndicat mixte tient compte de ces différences. L'objectif affiché de Somme Numérique depuis 2 ans est de s'adapter aux besoins de ses membres et de devenir un véritable outil d'aménagement numérique du territoire sans imposer des dispositifs qui ne seront pas utilisés.

Les élus doivent apprécier le fait que les subventions perçues depuis 2009, l'installation des NRAZO prise en charge totalement par le Conseil général, la baisse du coût des ENT et les économies télécoms ont permis et doivent encore permettre de réaliser des gains non négligeables pour les communautés de communes et leurs communes membres.

Il faut que les agents des communautés de communes se sentent impliqués dans cette adhésion à Somme Numérique et n'hésitent pas à solliciter le personnel du syndicat mixte.

Daniel CARPENTIER rappelle que la motivation première d'adhésion au syndicat mixte est l'arrivée du haut débit pour tous les habitants. Le critère de la population comme base de calcul de la cotisation n'est donc pas illogique.

Jean-Claude RENAUX souligne également que le critère de la population est utilisé pour de nombreuses recettes perçues par les collectivités et qu'il n'est jamais contesté à ce niveau.

Olivier JARDE regrette qu'avec l'augmentation du chiffre d'affaires sur le réseau, il n'y ait pas de baisse significative des cotisations des membres de Somme Numérique. Le Président rappelle que la loi ne permet pas les vases communicants entre le budget principal sur lequel sont prélevées les cotisations et le budget annexe qui reçoit les recettes de location du réseau.

Le débat étant clos, le Président propose aux délégués de voter sur ce projet de délibération :

ARTICLE 1 – La cotisation 2011 des membres au budget principal de Somme Numérique est de 0,45€ par habitant pour le Conseil général de la Somme et les communautés de communes et de 1,20€ par habitant pour Amiens Métropole. Pour les adhérents à ce jour, le détail de ces cotisations est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 – Ces cotisations seront prélevées en début d'année pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique. En cas d'adhésion en cours d'année d'une communauté de communes, la cotisation sera calculée au prorata du mois d'adhésion.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

*Avec 3 CONTRE (Olivier JARDE, Michel CAPON et Laurent SOMON), représentant 8 voix
Et 2 absentions (Jean-Marc WISSOCQ pour le compte de Michel WATELAIN et François DEBEUGNY),
représentant 2 voix
Soit 47 voix POUR*

2. Budget annexe -contributions réseau 2011

Lors du DOB 2011, il a été proposé de fixer une contribution réseau à 800€ HT /an par site public connecté sur le réseau en fibre optique.

Jean-Luc PETIT indique que cela contribue de nouveau à augmenter les contributions générales des communautés de communes, même si cela reste évidemment très peu cher par rapport aux coûts du marché télécoms classique.

Il est rappelé que la régie intéressée garantit la maîtrise du catalogue tarifaire. Par ailleurs, les négociations de la DSP ont permis d'exclure toutes les connexions de sites publics du plan d'affaires du Régisseur. Somme Haut débit ne pourra pas « démarcher » les membres de Somme Numérique. Le syndicat mixte continue de fixer le tarif et de facturer ses membres tout en apportant la qualité de service du régisseur.

Le débat étant clos, le Président propose aux délégués de voter sur ce projet de délibération :

ARTICLE 1 – Il est institué pour l'exercice 2011 une contribution réseau de 800€ HT /an par site connecté au réseau en fibre optique du département de la Somme.

ARTICLE 2 – Ces contributions seront prélevées en début d'année par l'émission d'un titre de recette de Somme Numérique. En cas de connexion d'un site public en cours d'année, la contribution sera facturée au prorata à partir de la date de mise en service.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

*Avec 2 CONTRE (Olivier JARDE et Michel CAPON), représentant 7 voix
Soit 50 voix POUR*

3. Budget annexe - contributions 2011 pour le remboursement de l'emprunt

Somme Numérique a emprunté à ce jour 36 468 021€, dont :

- 31 693 021€ pour la création du réseau structurant (financés par à 83% par le CG80 et à 17% par Amiens Métropole) ;
- 775 000€ pour la boucle Nord-ouest (financé par le CG80) ;
- 3 000 000€ pour la couverture des zones blanches (financés par le CG80) ;
- 1 000 000€ pour la connexion des NRA au réseau en fibre optique en vue du dégroupage par les opérateurs FREE et TELOISE (financé par Somme Numérique)

Le projet de délibération décrit les modalités de répartition du remboursement des échéances de 2011 ainsi que le mode de facturation pour le Conseil général :

ARTICLE 1 – Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant PHILEAS NET. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêté à 83,18% pour le Conseil Général de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole. Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2011, en couverture de ces annuités d'emprunt sont approuvées comme suit :

Amiens Métropole	316 742,65	16,82%
Conseil Général de la Somme	1 566 388,43	83,18%
TOTAL contributions 2010	1 883 131,08	

ARTICLE 2 – Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l'extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département, pour le compte du CG80. Somme Numérique a emprunté en 2010, 3 000 000€ pour la couverture des zones blanches, pour le compte du CG80. Par conséquent, la contribution pour l'exercice 2011 du Département de la Somme en couverture de ces annuités d'emprunt est de 329 957,41 €.

ARTICLE 3 – Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Conseil général qui s'élève globalement à 1 896 345,84€, cette somme sera prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 632 115,28€ au 15 février 2011, au 15 avril 2011 et au 15 août 2011.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Budget primitif 2011

Le rapport explicatif ainsi que la synthèse du budget proposé sont joints en annexe au présent PVS.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le budget primitif 2011 tel que présenté par le Président.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

*Avec 2 CONTRE (Olivier JARDE et Michel CAPON), représentant 7 voix
Et 2 absentions (Laurent SOMON et François DEBEUGNY), représentant 2 voix
Soit 48 voix POUR*

5. Commission d'Appel d'Offres – désignation d'un membre suppléant

Denis CADIX était membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique. Le Comité syndical étant au complet avec la désignation du nouveau représentant de la communauté de communes de l'Abbevillois, le Président propose de désigner un nouveau membre suppléant pour cette CAO.

Olivier JARDE et Luc LHEUREUX se portent candidats pour cette place de suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Comité syndical accepte à l'unanimité de procéder par un vote à main levée.

5 personnes ont voté pour Olivier JARDE, représentant 10 voix.

Les autres élus du Comité syndical ont voté pour Luc LHEUREUX, soit 47 voix

La Commission d'Appels d'Offres de Somme Numérique est désormais constituée par :

Membres titulaires	Membres suppléants
Le Président	
1 – Jean-Claude RENAUX	1 - Jean-Marc WISSOCQ
2 – Patrice LETALLE	2 – Luc LHEUREUX
3 – Daniel CARPENTIER	3 – Daniel BEAUPERE
4 – Marion LEPRESLE	4 – Sarah THUILLIEZ
5 – Jean-Pierre TETU	5 – Daniel PROUILLE

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Avec 10 voix CONTRE

Soit 47 voix POUR

6. Commission CONTENUS & SERVICES – désignation d'un membre

Les membres du Comité syndical sont appelés à désigner un nouveau membre de la Commission contenus et services pour la représentation des communautés de communes.

Michel CAPON se porte candidat.

Suite à un vote à main levée, sa candidature est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour comportait une erreur dans la composition de cette Commission qui avait été renouvelée par délibération n°5 du 28 mai 2010.

La Commission contenus et services de Somme Numérique est désormais composée de :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
1 – Jean-Claude RENAUX 2 – Marion LEPRESLE	1 – Catherine QUIGNON 2 – Sarah THUILLIEZ	1 – Patrice LETALLE 2 – Michel CAPON

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

II – Informations du Président

Décisions du Président

Contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne de Picardie – décision du 16 novembre 2010

Un contrat d'emprunt d'1 million € a été négocié pour le financement du projet de couverture des zones blanches.

Durée d'amortissement : 15 échéances annuelles

Taux d'intérêt : 3,35% avec périodicité annuelle

Avenant n°1 à la convention d'hébergement de matériels informatiques avec l'opérateur NEURONNEXION – décision du 14 décembre 2010

Un avenant n°1 à la convention a été signé pour louer un 2^e espace d'hébergement à NEURONNEXION.

Convention donnant droit d'usage du réseau Phileas Net avec le CHU d'Amiens – décision du 24 décembre 2010

Une convention donnant droit d'usage du réseau Phileas Net a été négociée avec le CHU d'Amiens pour la mise à disposition d'une liaison de fibre optique pour une durée de 10 ans, pour un montant de 468 000€ HT.

Etat des subventions 2009-2010

PROJET	Montant du projet	FINANCEUR	SUBVENTION ATTRIBUEE	% subvention /projet	Montant perçu au 31.12.2010
Etude développement de l'économie numérique (en cours)	43 850€ HT	CRP (FEDER)	21 925€	50%	0€
		SGAR (FNADT)	13 155€	30%	13 155€
Zones blanches PHASE 1 (réalisé en totalité)	989 836€ HT	SGAR (FEDER)	445 518€	45%	445 426€
Zones blanches PHASE 2 (en cours)	4 990 528€ HT	CRP (FEDER)	1 497 158€	30%	180 958€
Boucle de l'Abbevillois (soldé)	647 840€ HT	SGAR (FNADT)	315 000€	39%	255 087€
		CG 80	200 000€	25%	161 960€
ENT 2007-2009 (soldé)	672 250€ HT	CRP (FEDER)	274 560€	40%	268 900€
ENT 2010-2013 (en cours)	600 000€ HT	CRP (FEDER)	300 000€	50%	0€
Aménagement côte Picarde (en cours)	2 000 000€ HT	Préfecture (FEADER)	1 000 000€	50%	0€
SDTAN (en cours)	64 000€ HT	SGAR (FNADT)	24 000€	37,50%	1 200€
		Caisse des Dépôts et Consignation	16 000€	25%	0€
TOTAL	10 008 304€ HT		4 107 316€	41%	1 326 686€

La séance est levée à 19H15.

Fait à Amiens, le 20 janvier 2011